

Avis sur le projet de raccordement au réseau d'assainissement bisontin d'un collecteur d'eaux usées desservant les communes riveraines du Doubs en amont de Besançon

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Syndicat Mixte d'Étude de l'Assainissement de la Vallée du Doubs (SMEAVD), créé en 2002 et dont la Ville est membre, a réalisé l'étude de plusieurs scénarios techniques en vue de l'assainissement des communes de la Vallée du Doubs en amont de Besançon.

Lors du Comité Syndical du 23 novembre dernier, le Syndicat a retenu, entre deux scénarios, celui consistant à la réalisation d'un collecteur transportant les effluents depuis Roulans jusqu'au réseau d'assainissement de Besançon, pour traitement à la station d'épuration de Port Douvot.

Préalablement à la mise en place d'un syndicat de réalisation chargé de la construction de ce collecteur, le Comité du SMEAVD sollicite l'avis des Conseils Municipaux concernés sur deux points formulés ainsi :

- «votre commune valide-t-elle le choix technique décidé par le Syndicat lors de sa réunion du 23 novembre 2004 ?»
- «votre commune souhaite-t-elle garder comme objectif la mise en place d'un syndicat de réalisation ?».

Sur le plan environnemental, et plus particulièrement au regard de la qualité des eaux du Doubs, ce projet présente un intérêt certain, puisqu'il a pour conséquence de reporter en aval de Besançon le traitement des effluents d'une dizaine de communes à l'amont de Besançon, et d'assurer un traitement des paramètres physico-chimiques dans les meilleures conditions sur la station de Port Douvot.

Par ailleurs, il permettra le raccordement à l'égout du secteur de la Malate, situé sur Besançon et sur la commune de Montfaucon.

Enfin, la capacité de traitement de la STEP de Port Douvot permet d'accepter les effluents des communes concernées.

Ce vote étant indicatif, le Conseil Municipal sera vraisemblablement appelé à se prononcer ultérieurement sur les modalités tendant à la transformation de la structure d'étude actuelle en syndicat de réalisation.

Le Conseil Municipal est donc invité à répondre favorablement aux deux questions posées par le SMEAVD, à savoir :

- valider le choix technique retenu par le Syndicat d'Étude de l'Assainissement de la Vallée du Doubs
- confirmer son accord pour la mise en place d'un syndicat de réalisation.

«M. Michel JOSSE : Je voulais demander si le Conseil a été consulté au sujet du choix technique décidé par le syndicat ? Est-ce que vous avez été sollicité pour donner votre avis ou est-ce que l'on est placé devant le fait accompli ?

M. LE MAIRE : Pas du tout.

M. Christophe LIME : Vous avez désigné un certain nombre de représentants pour siéger à ce syndicat, qui était un syndicat d'étude qui a réalisé un certain nombre de tests, de perspectives par rapport aux différents raccordements. Plusieurs scénarios, 6 au départ, ont été travaillé et on a abouti il y a environ

un an, à 2 scénarios sur lesquels on s'est prononcé une première fois. Toutefois devant un certain nombre d'interrogations au niveau technique, voire quelques orientations politiques, on a eu du mal à mettre à exécution cette orientation au niveau technologique. On a retravaillé depuis sur l'ensemble des domaines et le conseil syndical le 23 novembre dernier s'est prononcé unanimement sur un choix technique. La seule réticence émanait de trois communes qui voulaient consulter leur Conseil Municipal avant de pouvoir prendre une décision. Sachant que l'élément le plus important était l'élément financier puisqu'il y a eu un calcul par rapport au mètre cube évacué au niveau de la station où d'un côté on avait un chiffrage qui était à 1 € sur le tout à Besançon contre 1,40 € pour une station sur Roche-lez-Beaupré puisque c'est le seul endroit dans la vallée où il y avait la possibilité d'en installer une, donc 40 % plus cher, je dirais que les dernières réticences qu'il pouvait y avoir sont tombées, les trois communes qui s'étaient abstenues aujourd'hui ont approuvé le tout à Besançon. On devrait donc se retrouver au mois de janvier pour transformer ce syndicat d'étude en syndicat de réalisation.

Au-delà de ça, je pense que c'est quelque chose de très important qui s'inscrit dans le cadre de la politique intercommunale menée depuis de nombreuses années par la Ville au niveau de l'assainissement. Je tiens à rappeler que depuis 20 ans le service Assainissement récupère les effluents des communes d'Avanne, d'Aveney, de Beure, d'Arguel, de l'ensemble du SIAC, le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon, et cela donne toute satisfaction puisque dernièrement le Maire d'Avanne-Aveney nous a écrit pour nous faire part de sa satisfaction quant au grand schéma projeté sur la vallée de l'Est. Je crois que c'est aussi un développement intéressant au titre de l'environnement, tout à l'heure le Maire l'a précisé. Il faut savoir qu'on va pouvoir récupérer les effluents de Roulans jusqu'à Besançon, ce qui nous permettra de sauvegarder l'ensemble des prises d'alimentation en eau de Roulans à Besançon puisque quand on a des effluents qui retournent dans le Doubs, il peut y avoir des transferts avec les nappes phréatiques proches, donc on a une sécurisation en terme d'effluents. On a aussi, et je crois que c'est très important en terme de coopération intercommunale, la volonté de travailler avec la Ville et l'ensemble des villages, puisque demain nous aurons une coopération entre des villages de 150 ou 200 habitants et la ville de 120 000 habitants. Je peux vous dire qu'au début il y a avait quand même quelques réticences de la part de ces villages d'être, à terme, tributaires de la Ville de Besançon au titre des effluents. Sachez aussi que nous sommes en discussion avec la commune de Rancenay qui va se raccorder par l'intermédiaire de la commune d'Avanne. Nous avons rencontré les élus la semaine dernière qui sont très satisfaits de la coopération qui va être mise en œuvre. Nous sommes aussi en discussion avec la commune de Morre, dont la station va arriver à expiration dans les prochaines années, pour un raccordement à ce grand tuyau au bas de Montfaucon. La semaine dernière nous étions en discussion dans le cadre de la mise en place du comité de suivi du périmètre de protection de la source d'Arcier et nous engageons dès maintenant des discussions avec les communes de Saône, de Gennes, etc. sur leurs stations d'épuration qui, à terme, pourraient revenir aussi sur Besançon.

Il faut savoir également que le service de l'Assainissement a déjà prévu l'ensemble des difficultés techniques puisque lors de la réalisation du tunnel de la voie des Mercureaux, un tuyau a été installé qui pourra permettre, à terme, de pouvoir récupérer l'ensemble des effluents de Saône, etc., ce qui nous permettrait là aussi de sécuriser l'ensemble de notre périmètre de protection d'Arcier. J'ajouterai que cela peut aussi intéresser des gens du plateau puisque nous avons des discussions avec le Syndicat de la Haute Loue pour que l'eau d'Arcier, un jour ou l'autre, remonte sur Montfaucon et puisse réalimenter l'ensemble des villages.

M. LE MAIRE : C'est très important parce que tout est lié et si nous étions absolument défavorables à l'installation d'une usine à Roche, c'est parce que malgré la qualité de l'épuration des eaux, on allait rejeter des effluents dans la rivière, là même où nous puisons. Tu as raison aussi en précisant qu'en protégeant le haut, on protège le marais de Saône et en protégeant le marais de Saône, on protège l'approvisionnement en eau de Besançon, donc c'est vraiment là aussi un bel exemple de la collaboration de ce qui peut se faire dans une agglomération. Et Besançon n'a pas envie de phagocyter l'ensemble des communes mais veut au contraire travailler en collaboration avec elles.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, 1 € pour le coût de traitement, mais j'imagine que les branchements ou peut-être des installations complémentaires à celles qui existent déjà seront nécessaires. Alors est-ce qu'on a une idée, même très approximative du coût de la réalisation de ce collecteur ?

M. Christophe LIME : C'est tout compris. C'est la DDA qui a travaillé sur le projet et qui a estimé un coût total d'investissement et d'entretien, c'est-à-dire que le coût qui va être facturé à l'usager englobe l'ensemble des prestations qui peuvent être données dans les prochaines années. Bien entendu, il y a un certain nombre de bassins d'orage qui sont mis en place, un certain nombre de pompages mais l'objectif aussi qui peut être intéressant par rapport aux communes, c'est que moins elles auront d'effluents moins elles paieront et ça va les obliger aussi à avoir de plus en plus des réseaux séparatifs, ce qui permettra là aussi de s'améliorer en terme d'évacuation d'eaux pluviales et de l'eau usée. Le système va donc être aussi incitateur pour pouvoir pousser un petit peu les communes à avoir des réseaux qui soient le plus parfaits possible.

M. LE MAIRE : En tout cas, c'est un bon dossier».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

N'ont pas participé au vote : M. LIME, Mme DAHAN, Mme TETU et Mme CHAUVET.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.